



## La rentrée est là

C'est l'occasion de se lancer dans une nouvelle saison de projets et aussi de se retrouver après la pause de l'été.

*l'actualité de Dangu*

*au fil des pages:*



### SOMMAIRE

Edito du Maire

Travaux pour St Louis à Dangu

Le P.L.U., c'est parti!

Actualité sportive

Actualité associative

Votre vie au quotidien

L'Ecole de Dangu

L'agenda d'accessibilité

Le haut débit

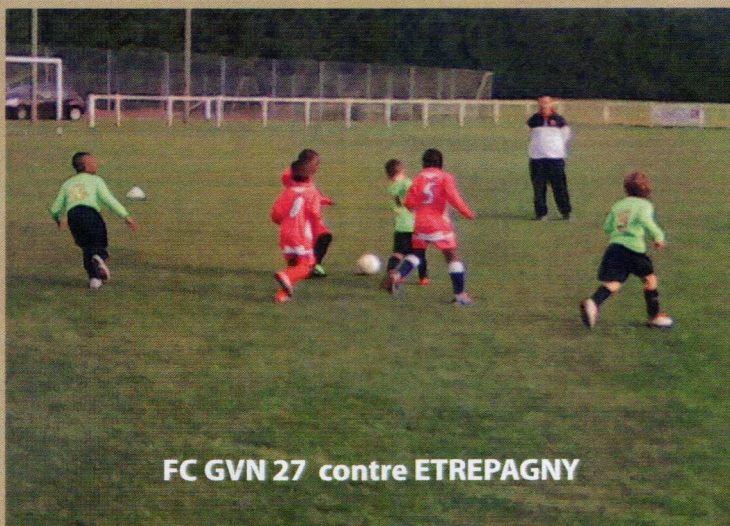
Informations diverses

Analyse de l'eau

### Départ pour la retraite aux flambeaux, St Jean



### Le groupe de zumba de l'USVE fait son carnaval



FC GVN 27 contre ETREPAGNY

## L'EDITO DU MAIRE:

Deux lois viennent de bouleverser la vie des communes : la loi ALUR, qui pose comme principe que le PLU (plan local d'urbanisme, qui fixe l'évolution de la construction dans les communes) doit être élaboré au niveau de la Communauté de communes, et la loi NOTR (Nouvelle organisation territoriale de la République) qui pousse à la concentration des communautés de communes et transfère progressivement les compétences communales aux communautés de communes.

Ces deux lois sont en accord avec un récent rapport du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) qui préconise le rapprochement des Communautés de communes afin qu'il n'en subsiste plus qu'environ 1 000, soit une moyenne pour chacune d'entre elles de 60 000 habitants et 55 000 hectares.

Comme ce rapport préconise aussi que ces Communautés de communes reprennent l'essentiel des compétences des communes actuelles, cela créerait, dans nos zones rurales, des communes 100 fois plus peuplées que Dangu aujourd'hui et 60 à 80 fois plus étendues. 55 000 hectares, cela fait un carré de 23 km de côté !

Où seraient alors la proximité et le « vivre ensemble » dont on parle tant ?

Heureusement, dans un premier temps, le Sénat a rétabli la possibilité de s'opposer au PLU élaboré par la Communauté de communes et notre Communauté de communes n'a pas voulu prendre cette compétence. Votre Conseil municipal peut donc réaliser le PLU de Dangu, tant que c'est encore possible, et ce PLU sera réalisé en collaboration avec les communes d'Authevernes, Château-sur-Epte, Noyers et Vesly afin de réduire les coûts par la mutualisation. En effet, il ne s'agit pas de s'opposer à travailler en commun pour réduire les dépenses, mais de refuser la recentralisation du territoire au profit des villes grandes ou moyennes, ce que sous-tend l'évolution souhaitée par le CGET.

Pour ce qui concerne les fusions de Communautés de communes, même si la nôtre (Gisors-Epte-Lévrière) n'a pas d'obligation selon la loi NOTR, les pressions de l'Etat sont fortes pour que se constituent dès maintenant des communautés telles que les veut le rapport du CGET et que la nôtre se rapproche de ses voisines. Or, le Conseil Communautaire a voté une motion rappelant que le rapprochement le plus évident, car il correspond à notre bassin de vie, est d'abord celui avec les communes de l'Oise situées en bordure de Gisors, car l'Epte est un lien et non une frontière, ce que les limites administratives départementales ou régionales ignorent complètement. Ces rapprochements, qui vont fortement influencer la localisation à venir des services publics et de l'activité, devront cependant être arrêtés dans un délai très court : six mois ! Vos deux représentants au Conseil communautaire essaieront donc, dans les semaines qui viennent, de défendre une évolution modérée et raisonnable sauvegardant la proximité des services et de l'activité et la vie de nos villages.

*Le Maire, Gilles Delon*

## ECLAIRAGE AU CHAUD-SOLEIL

Les lampadaires du Chaud Soleil avaient été stupidement vandalisés, il y a quelques mois et les riverains se trouvaient sans éclairage public. La commune a donc, en partenariat avec le SIEGE (syndicat d'électricité de l'Eure), décidé de remplacer les lampadaires brisés par des nouveaux, éclairant mieux que les précédents et consommant moins d'énergie : alors que les anciens éclairaient autant le ciel que la rue, les nouveaux n'éclairent que le sol !

REDACTION: Mairie de Dangu, 22 rue Porte des Champs, 27720 DANGU

**Tél : 02 32 55 22 15 - e-mail : [mairie.dangu@wanadoo.fr](mailto:mairie.dangu@wanadoo.fr) - Fax : 02 32 27 53 19**

Directeur de publication: Gilles Delon

Ont contribué à la rédaction de ce numéro: Gilles Delon, Isabelle Fichet-Boyle, Sophie Piaton, Marianne Sytchkov et les associations de Dangu: FC GVN27, USVE, Comité des Fêtes, Les Volatiles

## DES TRAVAUX A DANGU POUR SAINT-LOUIS SUCRE

La Société Saint-Louis Sucre est notre proche voisine puisqu'elle a une usine à Etrépagny qui travaille les betteraves produites par nos agriculteurs de l'Eure (jusqu'au Neubourg), de l'Oise (jusqu'à Beauvais) et du Val d'Oise (jusqu'à Pontoise). Avec la libéralisation du marché européen du sucre à partir de 2017, cette usine devrait travailler plus de 15 000 tonnes de betteraves par jour pendant 130 jours par an, soit près de 2 millions de tonnes de betteraves pour produire environ 300 000 tonnes de sucre.

Cette expansion d'une production locale, et qui le restera, aura certainement des conséquences positives pour l'activité de nombreux sous-traitants et pour l'emploi dans notre bassin de vie.

Mais, si Dangu est concerné par cet accroissement de production, ce n'est pas uniquement à cause des hectares de betteraves à sucre plantés sur son territoire, c'est aussi parce que Saint-Louis veut y assurer le rejet de ses eaux de fabrication. En effet, une sucrerie travaille des betteraves qui sont composées à plus de 75 % d'eau. Elle ne consomme donc pas d'eau mais, au contraire, en produit. Une eau qui vient de la nature et qu'il faut rejeter dans la nature. Toutefois, cela ne peut pas se faire sans certaines précautions.

Trois types d'eau sortent d'une sucrerie : les eaux terreuses provenant du lavage des betteraves et qui sont traitées sur place dans une station d'épuration, les eaux usées provenant des sanitaires qui partent dans les égouts de la Ville d'Etrépagny, et les eaux issues de la fabrication qui proviennent de la concentration du jus des betteraves lors de l'extraction du sucre et sont donc de l'eau évaporée puis condensée.

Ces dernières eaux ne pourront plus être rejetées dans les champs à proximité de la sucrerie ou dans la Bonde comme aujourd'hui, car il y en aura trop. Saint-Louis souhaite donc les rejeter dans l'Epte à Dangu, avant le camping, en dehors de la zone de protection de notre captage d'eau potable. L'Epte étant une rivière au débit beaucoup plus important que la Bonde, l'eau ainsi apportée ne devrait pas représenter plus de 1,5 % du débit le plus faible et la capacité d'épuration de la rivière devrait être suffisante pour que ses eaux ne soient pas dégradées.

Toutefois, afin de connaître l'impact réel de cet apport sur la qualité chimique et biologique de l'Epte, qui est bonne actuellement, et pour éviter toute confusion avec l'impact de notre station d'épuration, votre Conseil municipal a demandé à connaître toutes les mesures effectuées sur ces rejets d'eau. Nous pourrions ainsi, si notre demande est acceptée, avoir la certitude, année après année, qu'ils sont sans danger et, si un danger était mis en évidence, nous pourrions demander l'arrêt immédiat des rejets.

Si vous souhaitez en savoir plus sur ce dossier, n'hésitez pas à venir vous renseigner en Mairie. **Ce projet fait l'objet, du 21 septembre au 20 octobre inclus, d'une enquête publique** et l'ensemble des éléments que votre Conseil municipal a regardés pourra vous être communiqué.

**Le commissaire en charge de l'enquête publique sera présent à la Mairie le 20 octobre de 17h à 19h.**

## FAIRE DU FEU POUR BRULER DES VEGETAUX

Il est parfois nécessaire de faire du feu dans son jardin afin de brûler des végétaux. Cette pratique est autorisée mais encadrée. D'abord, les feux ne doivent pas gêner vos voisins : il faut donc veiller à ne pas brûler quand le vent envoie la fumée vers le jardin de votre voisin, ni vers sa maison. Il faut aussi éviter le moment où il travaille, se repose ou reçoit dans son jardin. Un coup de téléphone ou une visite permettent en général de régler cette question. Ensuite, on ne peut brûler que des matériaux combustibles et naturels (branches ou végétaux bien secs, bois nus). Il est interdit de brûler des herbes vertes qui dégagent trop de fumée, ainsi que des bois peints ou vernis, des plastiques ou des pneus qui dégagent des gaz toxiques.

Tous ces déchets doivent être portés à la déchetterie de Gisors ou à celle de Noyers d'où ils seront envoyés à des incinérateurs sécurisés.

**Enfin, tous les feux restent interdits le samedi, le dimanche et le matin, selon un arrêté municipal du 24.10. 2000.**

## LE P.L.U. COMMUNAL DE DANGU: C'EST PARTI!

### *Pourquoi un P.L.U (Plan local d'urbanisme) ?*

Face aux enjeux d'aménagement et de planification à moyen terme de notre territoire, et alors que Dangu ne dispose aujourd'hui d'aucun document d'urbanisme et se trouve donc soumis au Règlement National d'Urbanisme, votre Conseil municipal a décidé, par délibération du 5 février 2015 de maîtriser l'avenir de la commune et d'élaborer un PLU.

### *Tenir compte des évolutions réglementaires...*

Il est nécessaire de tenir compte de l'évolution législative prescrite par la récente loi ALUR (Amélioration du Logement et pour un Urbanisme Rénové). Cette loi vise à accroître l'effort de construction de logements, tout en luttant contre l'étalement urbain, mais préconise aussi l'élaboration de PLU intercommunautaires au niveau des Communautés de communes. Votre Conseil municipal a donc décidé d'anticiper l'obligation d'avoir un PLU et de ne pas laisser d'autres instances décider de l'avenir de notre village.

### *...et penser le futur dessin du village*

L'ambition du PLU est de prévoir et d'organiser l'avenir du village en relevant quelques défis :

Quelle urbanisation pour demain ? Quel type d'habitat ?

Quels circuits de déplacements, quelle amélioration du cadre de vie ? Quelle protection des paysages ?

### **L'élaboration du PLU...**

#### *Un groupe de travail...*

Pour répondre à ces enjeux multiples, la commune a choisi d'élaborer son PLU en partenariat avec quatre communes voisines ayant des besoins semblables aux nôtres (Authevernes, Château-sur-Epte, Noyers et Vesly) et ce sont ces cinq communes qui ont choisi ensemble de se faire accompagner par un bureau d'études spécialisé ainsi que par les personnes publiques associées (Chambre d'agriculture, Pays du Vexin Normand, DDTM...) qui ont pour rôle de guider les communes dans leurs choix.

#### *...Des représentants de la commune*

Au sein du Conseil municipal, c'est la commission Travaux et urbanisme qui suivra plus particulièrement ce dossier. Et une Commission intercommunale, constituée des maires des cinq communes associées pour ce projet, suivra les relations avec le bureau d'études et préparera les réunions communales. Pendant la phase technique d'une durée d'environ douze mois, ces commissions se réuniront régulièrement afin de mener un travail de réflexion à partir des contenus délivrés par le bureau d'études.

Il s'agira de dresser le diagnostic du territoire, de définir ensuite les objectifs du PLU et de travailler à des outils réglementaires et opérationnels pour mettre en œuvre ces objectifs.

#### *.. Et des habitants*

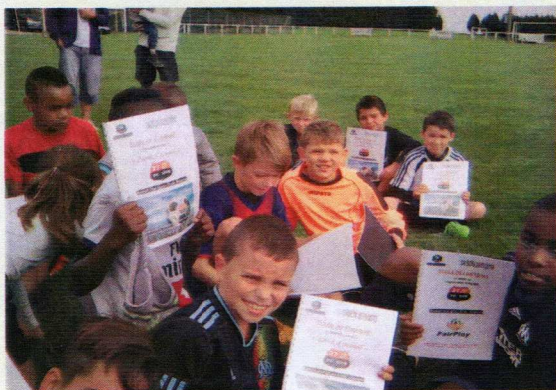
Aujourd'hui, le PLU n'est qu'au tout début de sa phase technique. Les réflexions sont donc à engager. Afin d'enrichir le débat et parce que c'est de votre avenir qu'il s'agit, le Conseil municipal souhaite que les habitants participent à ce vaste projet.

Des réunions publiques sont donc prévues.

**Un registre de concertation est d'ores et déjà à votre disposition en mairie, aux heures d'ouverture habituelle (vous pouvez également envoyer des courriers ou des mails) pour que vous puissiez faire part de vos interrogations ou suggestions.**

## Le club FC GVN 27: une vie riche d'événements sportifs, éducatifs et festifs

A l'occasion de la reprise U11 ce samedi 5 septembre, le club du FC GVN 27 a accueilli plus d'une trentaine de joueurs sur les installations de DANGU pour une belle matinée de football. Un plateau était proposé à cette occasion afin d'offrir la possibilité à des enfants impatients de refouler la pelouse pour leur plus grand plaisir. Le tout sous les yeux des parents et éducateurs qui pouvaient déjà apprécier la qualité du jeu offert par les joueurs, le tout dans une très belle ambiance. La matinée se poursuivait par une petite réunion d'information où Didier Gueroult, Vice Président en charge des jeunes, Antony Fejean, Responsable de l'Ecole de Football et Benjamin Larcheveque, Responsable U11, prenaient successivement la parole afin de présenter l'équipe encadrante mais aussi l'organisation et les enjeux de la saison à venir, où le maître mot reste le PLAISIR. Les enfants se voyaient ensuite remettre le traditionnel livret d'accueil avant de conclure la matinée par un petit goûter bien mérité.



La saison est donc lancée pour ces U11 qui retrouveront les terrains de DANGU dès mardi (18h30-20h) et mercredi (18h30-20h) pour les séances d'entraînements hebdomadaires.

Les U7 (14h30) et U9 (16h30) ont retrouvé quant à eux le chemin des terrains le mercredi 16 septembre. Tous les entraînements de l'école de foot (U11-U9-U7) se déroulent à Dangu les lundis soirs, mardis soirs, mercredis après midi et soirs et les plateaux U7 et U9 organisés par le club ont toujours lieu à Dangu le samedi matin de 10h à 11h30.

**A suivre : les matchs matinaux tous les dimanches matin et seniors 1 dimanche sur 2 à 15h. le 7 novembre à 15h match U15DH contre Le Havre Frileuse.**

### Le 3 octobre: plateau U7 à Dangu

"Les 4 équipes U 7, qui débutaient leur saison à Dangu, se sont vu remettre chacune un jeu de maillots offerts par Sport 2000. Tous ces très jeunes joueurs, entourés de leurs éducateurs et dirigeants (Antony Féjean, Régis Van Huffel, Xavier Painsavoine, Fabrice Quéré), ont déjà montré de belles qualités footballistiques face à Etrepagny et Bezu-Bernouville."

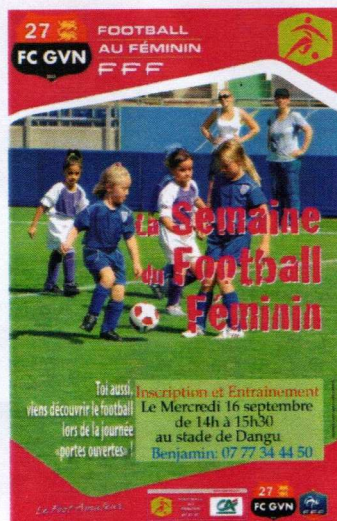
### Le 4 octobre: Match Seniors C à Dangu

Menés 2 - 0 après la pause, les joueurs du GVN n'ont rien lâché et ont réduit le score sur un pénalty repoussé de JB Cornu que reprenait de volée C Nicolay. Dangereux jusqu'à la fin du match, le GVN s'inclinait définitivement en concédant un troisième but dans les arrêts de jeu.

### A ne pas rater à la Maison du Village :

**La soirée "Fruits de mer" le 31 octobre**  
**Le loto - Téléthon le samedi 5 décembre à 20h**

Le club fait également une part belle au foot féminin. Une journée portes ouvertes à eu lieu le 16 septembre dans le cadre de la Semaine du Football Féminin, mais le foot féminin continue évidemment bien au delà d'une journée et d'une semaine.



**Pour en savoir plus:  
contactez Benjamin  
T : 07 77 34 44 50**

## **LES VOLATILES: du théâtre pour tous**

Centrée sur la création théâtrale, entre théâtre de rue et théâtre de salle, agréée Jeunesse et Education Populaire, l'association anime deux troupes : l'Atelier de Pestacle qui est la troupe des enfants et Il Teatrino, troupe féminine adulte.

La saison passée, chacune des deux troupes a travaillé en partenariat avec d'autres associations et structures. Ainsi, l'Atelier de Pestacle a travaillé en partenariat avec l'IM-Pro « Le Moulin Vert » d'Etrépagny, ce qui a permis aux enfants de jouer à l'UGECAM de Noyers et à l'Ecole de Dangu. Pour cette saison, un nouveau projet est à l'étude.

La troupe Il Teatrino quant à elle a réalisé une co-création avec l'ensemble Vocalys du Vexin.

C'est en partenariat avec le Comité des Fêtes que l'association a créé le défilé de l'improbable Pintado Circus pour la descente aux flambeaux à la Fête de la St Jean en juin dernier.

Et comme l'année dernière c'est à nouveau Les Volatiles qui vont créer le traditionnel spectacle de l'Arbre de Noël du village.

**Contact : Aurélie Leduc au 06 12 35 18 52**



*L'Atelier de Pestacle*



*Après la représentation à l'UGECAM de Noyers*

## **USVE: succès, convivialité et nouveauté**

En ce début d'année, une centaine de personnes sont déjà inscrites au club de Gym (dont deux courageux messieurs!!!). Jean Philippe, notre "prof du jeudi" ayant été obligé de nous quitter, c'est Anne Sophie Geiger qui le remplace. Nous sommes ravis de l'accueillir puisqu'elle habite Dangu!

Le cours de gym douce du mercredi matin connaît un gros succès, il a plus que doublé ses effectifs!



### **Nouveauté cette année:**

il n'y a pas cours pendant les vacances mais des stages de 2h seront organisés pendant les vacances de la Toussaint, de Février et de Pâques, stages encadrés par Sandra ou Anne Sophie ; Ces stages sont ouverts à tous, adultes licenciés ou non.

**Renseignements: F. Demarcq au 02 32 55 31 94**

## LE COMITE DES FETES

Après les fêtes de la belle saison, Fête des Voisins ou Fête de la St Jean, le Comité des Fêtes travaille actuellement à la préparation du **20ème Marché de Noël qui aura lieu les 12 et 13 décembre**. Cette année de nombreux nouveaux exposants seront présents et un barnum supplémentaire les accueillera sur la place du village avec plus de 35 exposants au total.



*Comme chaque année à la Fête des Voisins, les habitants se sont vus offrir un apéritif par le Comité des Fêtes le 26 mai dernier pour un moment de convivialité partagée.*

Comme toujours, le **concours des maisons décorées** permettra de semer l'esprit de la fête de Noël à travers les rues de notre village et de récompenser la fantaisie des habitants.

**Le jury passera le 8 et le 9 décembre** tandis que les récompenses seront distribuées lors de **l'Arbre de Noël qui aura lieu le vendredi 18 décembre à 20h00** avec un spectacle présenté par l'association Les Volatiles et la distribution des jouets à tous les enfants présents.

## AMES CREATIVES ET MAINS HABLES,

**le Comité des Fêtes a besoin de vous.**

**Pour Noël, des objets décoratifs seront disposés çà et là à travers le village. Amusez-vous à les peindre et à les décorer.**

**Les supports sont déjà pré-découpés, la peinture fournie.**

### CONTACTS:

**Stéphanie - 06 11 64 18 41**

**Maryse - 06 23 96 95 51**

## L'AGE D'OR

L'association mène avec entrain ses nombreuses activités : sorties, rencontres, lotos, voyages, distribution de colis de Noël, galette des rois...

Au printemps dernier les anciens ont offert un goûter de crêpes pour couronner le défilé costumé du carnaval de l'Ecole de Dangu. Pour l'année scolaire à venir l'association va contribuer aux nouvelles activités culturelles mises en place à l'école dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

**Contact : Marie-Claude Bouchard au 06 75 46 63 23**

### Pour des économies d'énergie

Même si le prix de l'énergie a beaucoup diminué depuis plusieurs mois, les économies d'énergie sont toujours nécessaires, d'abord pour que chacun puisse dépenser moins en chauffage, ensuite pour que la France réduise sa dépendance énergétique.

De ce fait, **l'Espace Info-Energie**, (organisme dépendant de l'ADEME, de la Région et du Conseil Départemental de l'Eure), **service public gratuit et indépendant**, propose des « balades thermiques ».

Il s'agirait de vous promener dans les rues de notre village, accompagnés par des conseillers Info-Energie, et de filmer avec une caméra thermique les façades de vos maisons pour en déterminer les points faibles : grâce aux images infrarouges prises par la caméra thermique. Vous pourrez ainsi détecter ces points faibles : ponts thermiques, tassement d'isolants, manque d'isolation, problèmes d'étanchéité, ...

Après cette « balade thermique », les conseillers présents vous apporteraient des analyses techniques et des conseils pour d'éventuels travaux de rénovation.

**Si vous êtes intéressés, contactez-nous en Mairie pour que nous organisions une balade thermique à Dangu.**

### Une aide pour vous équiper de poubelles

Si votre Conseil municipal avait rappelé dernièrement le devoir de rentrer ses poubelles le mardi soir afin qu'elles ne traînent pas dans la rue, c'est bien parce que la plupart d'entre vous ont déjà une poubelle. Toutefois, certains n'en sont pas encore équipés ou n'ont que de vieilles poubelles. Or, le SYGOM, le syndicat qui gère la collecte et le recyclage des ordures ménagères dans notre Communauté de communes, veut faciliter la tâche des éboueurs, renforcer l'hygiène de nos rues et continuer à faire des économies. En effet, vous avez certainement remarqué que la taxe sur les ordures ménagères a diminué de 7 % entre 2014 et 2015.

Afin de continuer dans cette voie, **le SYGOM a décidé d'encourager et donc de subventionner à hauteur de 15 € l'achat d'une poubelle** répondant aux conditions suivantes : être à la norme EN NF 840, avoir un volume compris entre 120 et 240 litres et n'avoir ni de couleur jaune, ni de couleur bleue.

Cette opération est réservée aux particuliers résidant dans les communes dépendant du SYGOM (donc aux habitants de Dangu) et elle devrait durer jusqu'à fin 2017. Elle ne vous oblige pas à acheter une poubelle et les ordures présentées en sacs continueront d'être ramassées.

**Les formulaires de demandes de remboursement sont disponibles à la Mairie et nous pourrions vous fournir les explications qui vous seraient nécessaires.**

### Chats errants

Si vous aimez les chats, vous savez que cet animal aime se promener et que beaucoup de chats errent dans le village. Sans maître responsable, ces chats deviennent vite une gêne pour notre environnement.

C'est pourquoi les propriétaires de chats ont l'obligation de faire tatouer leurs animaux ou de leur poser une puce électronique pour qu'on puisse les reconnaître et leur rapporter s'ils étaient capturés. Sans ce signe d'identification, ces chats seraient soit stérilisés, soit euthanasiés, afin d'éviter la prolifération de chats nés dans la nature et redevenus sauvages.

**Des campagnes de « trappage » sont ainsi menées régulièrement pour éviter ce fléau des chats sauvages.**



### L'histoire de la musique pour les élèves de l'école

Dans le cadre du Festival du Vexin et avant le concert qui a eu lieu à l'église le samedi 13 juin, les enfants de l'école de Dangu ont bénéficié d'une séance scolaire d'initiation à la musique classique et moderne et aux musiques du monde. Cette séance a été préparée et menée par Dimitris Saroglou, directeur artistique du Festival du Vexin, pianiste de renom et professeur à la Chapelle Royale Reine Elisabeth, fondation royale belge d'enseignement musical. Elle s'est déroulée le vendredi 12 juin, à l'église où était installé le piano pour le concert du samedi soir.



Le Festival du Vexin sera de nouveau accueilli à Dangu l'année prochaine et une nouvelle action culturelle pour les scolaires sera programmée, permettant aux enfants de bénéficier de la présence d'artistes de niveau international sur la commune de Dangu.

### Nouvelle organisation péri-scolaire

Les vacances sont déjà loin !

Nos chers bambins ont retrouvé le chemin de l'école avec cette année, 63 enfants inscrits et des effectifs en hausse. Une bonne nouvelle pour notre école !

Associé à la réforme des rythmes scolaires et à la mise en place d'activités péri-scolaires, le planning de la semaine connaît quelques modifications pour cette rentrée, résultat du bilan de changement des horaires de l'an passé : taux d'absentéisme accru et enfants plus fatigués dès le milieu de la semaine. Il a donc été décidé de rassembler sur l'après-midi du vendredi ces activités culturelles et sportives. C'est au retour de la cantine et pour les familles qui le souhaitent, que les enfants sont dirigés par tranche d'âge pour des activités particulières. En tout début d'après-midi, seuls les tout-petits partent vers la sieste nécessaire ainsi qu'un petit groupe d'élèves ayant rencontré des difficultés dans un apprentissage. Pendant ce temps, des sous-groupes se forment associant créativité et sport. A cette organisation va venir s'insérer, dès le retour des vacances de Toussaint, l'association Veni, Vidi Ludi, et ses multiples jeux anciens, à une fréquence d'un vendredi sur deux. Mais sont aussi impliqués nos assistantes para-scolaires qui débordent de créativité et d'imagination ainsi que des parents ou personnes volontaires aux idées plus intéressantes les unes que les autres.

**Si vous avez le temps et le désir de proposer une activité créative, culturelle, éducative, sportive, culinaire ou autre dans le cadre des vendredis de l'école, contactez la Mairie.**

**Vous pouvez proposer 1, 2, 3 séances d'1h30, sans qu'il soit nécessaire de s'engager à l'année.**

## L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

D'abord que se cache-t-il derrière ce langage technocratique ? Il s'agit en fait de demander à toutes les personnes, commerçants, professions libérales ou collectivités recevant du public pour leur activité, de prévoir, dans la mesure du possible, les travaux qui seront nécessaires pour permettre aux personnes handicapées d'accéder aux services qu'ils proposent.

Par personnes handicapées, on entend d'abord les invalides en fauteuil roulant (les PMR : personnes à mobilité réduite), mais aussi celles qui utilisent un fauteuil roulant par suite d'un accident ou celles qui ont du mal à marcher, comme certains de nos anciens. Les travaux d'accessibilité doivent aussi être utiles aux aveugles ou malvoyants et à tous ceux qui ont des troubles de l'audition, de la vision ou de la réflexion.

A Dangu, nous avons la chance de pouvoir donner un accueil personnalisé à ceux qui voudraient bien se déplacer comme tout le monde mais ne le peuvent pas. Nous pouvons les prendre en charge et leur donner l'attention et l'aide qu'ils méritent, que ce soit à la Mairie ou chez nos commerçants. Toutefois, il a fallu se plier aux règles et tout le monde a déposé le dossier demandé avec cependant des dérogations qu'il a fallu demander pour tenir compte de nos spécificités : des locaux anciens, parfois classés, et un village en pente. Dans tous les cas, nous avons recherché des solutions de remplacement afin d'atteindre le même but par d'autres moyens. Et nous avons également réfléchi à mutualiser nos dépenses afin de diminuer le coût financier global de cette « mise aux normes ».

Ainsi, pour nos commerçants, le coût sera faible et ne menacera pas leur existence. Pour la commune, le coût sera plus élevé mais avec un étalement sur trois ans. A l'issue de ces trois ans, nous pourrons alors accueillir tout le monde dans les différents locaux communaux, pour les festivités comme pour les formalités ou pour voter, et toujours avec le sourire.

D'ailleurs, **certains d'entre vous pourront se joindre à nos efforts par un geste simple : en déplaçant les boîtes aux lettres situées en saillie** sur les murs extérieurs de vos maisons et en les encastrant dans le mur, si c'est possible. Vous permettrez ainsi aux personnes marchant difficilement de ne pas devoir les éviter et à celles qui voient mal de ne pas les heurter. Merci pour elles !

## HAUT DEBIT ET TRES HAUT DEBIT

Le réseau téléphonique à Dangu laisse à désirer, que ce soit pour les communications fixes ou mobiles, et quel que soit l'opérateur choisi. Cependant, cette situation devrait s'améliorer.

D'abord, le Conseil départemental a réalisé en juin dernier une grande enquête auprès des communes de l'Eure et croisé les résultats de cette enquête avec les cartes de couverture des opérateurs de téléphonie mobile et les données de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques) afin de déterminer où sont les « zones blanches », celles où le mobile ne passe pas. Mais, compte tenu des résultats de l'enquête de juin, il a aussi décidé, en accord avec le syndicat Eure Numérique, de procéder à une campagne de mesures là où le mobile passe mal. Dangu est donc retenu pour ces mesures en octobre ou novembre 2015.

Ensuite, les câbles à Très haut débit (fibre optique) vont passer à Dangu, près du rond-point de l'Ancienne Briqueterie, en venant de Gisors le long de la route de Neaufles (D 10) pour se diriger ensuite vers Vesly et Les Thilliers. Ces travaux sont prévus pour le début de 2016. La technologie choisie est la meilleure connue à ce jour.

Enfin, dès aujourd'hui, Orange vient de nous informer d'une « évolution de son réseau cuivre sur le Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) desservant votre commune. Nous venons d'y installer les équipements nécessaires pour faire bénéficier nos clients du très haut débit par technologie VDSL. Le VDSL est une technologie qui permet une connexion Internet à des débits plus élevés que l'ADSL, en s'appuyant sur les lignes téléphoniques existantes. » De son côté, Free nous informe qu'un dégroupage est à présent possible sur la commune. Renseignez-vous auprès des opérateurs au sujet des évolutions techniques actuelles.

## LES EVENEMENTS DE L'ETE EN IMAGES



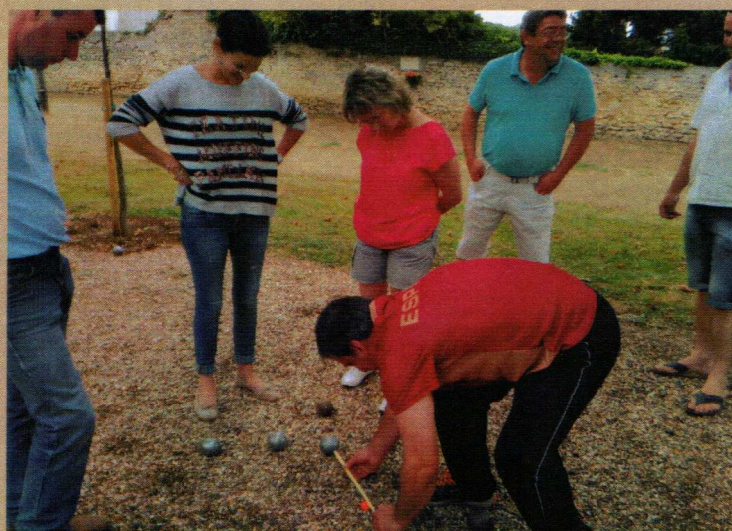
**Fête de la Musique le 21 juin**

**musique par le groupe *Smile*  
et buvette festive par *la Petite Auberge***



**Tournoi de boules le 19 juillet**

**on tirait et on pointait  
au boulodrome *Lucien Esseiva***



**Forum des Associations  
le 12 septembre**

*Les associations se sont retrouvées  
pour présenter leurs nouveautés*



**Suivez leur actualité,  
qui s'annonce foisonnante  
dans les mois à venir**

**Retrouvez votre Conseil Municipal et l'Ecole de Dangu dans le cadre de la cérémonie de  
COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE devant le monument aux Morts.  
La cérémonie sera suivie du traditionnel pot de l'amitié à la Maison du Village.**

DELEGATION TERRITORIALE DE L'EURE

Service veille et sécurité sanitaire et  
environnementale

Evreux, le 1 juillet 2015

MONSIEUR LE MAIRE

DANGU (MAIRIE)

MAIRIE

00192 DANGU

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE DANGU

Prélèvement 00103936  
Unité de gestion DANGU (UGE 0015)  
Installation DANGU (UDI 000279)  
Point de surveillance CENTRE VILLE (P 0000000275)  
Commune DANGU  
Localisation exacte Ecole

Prélevé le : lundi 01 juin 2015 à 11h45

par : LDA P. HENRY

Type visite : D1

Type d'eau : T

Motif : CS

### Mesures de terrain

### Résultats

### Limites de qualité

### Références de qualité

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0.30 NFU				2.00
Température de l'eau	16.1 °C				25.00
Conductivité à 25°C	696 µS/cm			200.00	1 100.00
pH	7.4 unitéspH			6.50	9.00
Chlore libre	0.11 mg/LC12				
Chlore total	0.14 mg/LC12				

### Analyse laboratoire

Type de l'analyse D127

Code SISE de l'analyse 00107104

Référence laboratoire EP15-53547

#### PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	4 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		

#### PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0.01 mg/L				0,10
--------------------------------	------------	--	--	--	------

#### DIVERS MINERAUX

Perchlorate	5,2 µg/L				
-------------	----------	--	--	--	--

### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00103936)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Toutefois, conformément aux recommandations du ministère de la santé sur les eaux présentant une teneur en perchlorate supérieure à 4 µg/L, celle-ci ne doit pas être utilisée pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois.

P/Le Préfet et par délégation  
Signé  
L'ingénieur d'études sanitaires  
Delphine JULIEN